



MAIRIE DE LA VERDIERE
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2015

Présents : MM. BLANC Laurent, BORDES Catherine, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DUVAL Denis, BEN ALI Zaïna, GEORGES Marie-Ange, MATHIEU Jean-Marc, MARIGNANE Gérard, PAOLETTI Cécile, ROGIER Gilles, BUISSON Frédéric, MELLANO Yolène.

Absents : ESTIENNE Bernard, SANNA Magali, RIVAL Jean Christophe

Procuration : J.C RIVAL à JM MATHIEU

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Approbation du compte rendu de la séance du 27 avril 2015

Le compte rendu de la séance du 27 avril 2015 est approuvé

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

I - DESIGNATION DU BUREAU D'ETUDES POUR L'ELABORATION DU PLU

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 46/2014 en date du 29 juillet 2014 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur notre commune

Il fait part à l'assemblée des résultats des travaux de la commission d'Appel d'offres qui s'est réunie :

- le 15 avril 2015 pour statuer, après ouverture des enveloppes, sur l'admission des candidatures.
- le 6 et le 13 mai pour auditionner les candidats retenus
- le 27 mai pour déterminer le choix du bureau d'études
-

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'entériner le choix du cabinet POULAIN URBANISME CONSEIL et des sous-traitants Raphaël COIN, écologue et Annie NOVELLI architecte DPLG.

Le montant total du marché s'élève à : 36 926, 50 €HT

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

II - APPEL A PROJETS (DEMANDE DE SUBVENTION) AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU DANS LE CADRE DU SDAEP

Monsieur le Maire fait connaître qu'un appel à projets portant sur les économies d'eau a été lancé par l'Agence de l'Eau. Les études, travaux, équipements qui permettent de réduire les gaspillages et d'améliorer les rendements de réseaux ou de réduire les consommations (mise en œuvre de technologies économes en eau, changement de pratiques) sont éligibles.

Il précise que le contenu et l'estimatif prévisionnel hors taxe de l'opération sont les suivants :

| Désignation | Montant total HT |
|------------------|---------------------|
| Travaux, études | 697 249,00€ |
| Maîtrise d'œuvre | 34 863,00 € |
| Divers | 34 863,00 € |
| TOTAL HT | 766 975,00 € |
| Total TTC | 920 370,00 € |

Monsieur le Maire propose de faire acte de candidature et de solliciter une aide financière dans le cadre de cet appel à projets ou du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau afin d'obtenir la subvention la plus large possible (50 %) pour mener ce projet à bien.

Il présente le dossier de demande correspondant.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

III - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 25 février 2015, le conseil municipal a engagé l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement.

Il soumet le contenu et l'estimation hors taxe de l'opération établis par le chargé de mission auprès de la Société publique locale « Ingénierie départementale 83 »

L'étude se déroulera en quatre phases :

- **Phase 1** : Diagnostic
- **Phase 2** : Etudes comparatives et élaboration du programme d'assainissement
- **Phase 3** : Nouveau schéma directeur d'Assainissement
- **Phase 4** : Phase complémentaire d'accompagnement de la commune

Pour un montant total de **35 000 € HT** incluant la prestation d'assistance.

M. le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau à hauteur de 50%.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

IV - TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2015-2016

Monsieur le Maire rappelle que le cout global du transport scolaire facturé par le Conseil général s'élève à 41 380 € y compris les 14 élèves de maternelles pour 20 020 €.

La participation des familles s'élevant à 11520 € le cout restant à la charge de la commune est de 29 860 €

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°34/2014 en date du 17 juin 2014 la commune avait pris en charge 50 % du coût des transports pour l'année 2014-2015 et avait demandé aux familles une participation de 60 € pour chaque élève transporté.

Monsieur le Maire propose de demander aux familles une participation de 80 € pour chaque élève transporté à partir de la rentrée 2015-2016.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

Monsieur le Maire propose ensuite l'application d'un tarif dégressif pour les familles ayant plusieurs enfants (80 € / 70 € / 60 €)

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition ;

VOTE CONTRE / 9 voix

VOTE POUR / 8 voix

V - TARIFS ENTREES PISCINE ETE 2015

Monsieur le Maire rappelle les termes des délibérations du 21 juin 2011 fixant comme suit les tarifs d'entrée du bassin d'agrément :

- Enfant de moins de 6 ans : gratuit
- Pour les enfants de 6 à 14 ans : 1 euros le ticket journalier et 8,50 € le carnet de 10 tickets
- Pour les enfants de plus de 14 ans et les adultes : 2,00 € le ticket journalier et 18,00 € le carnet de 10 tickets

Il propose au Conseil municipal de revoir les tarifs des entrées au vu de l'augmentation de l'ensemble des charges de fonctionnement du bassin d'agrément.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer

VOTE : POUR LE MAINTIEN DES TARIFS A L'UNANIMITE DES PRESENTS

VI - RENOUELEMENT DE LA CONCESSION DE DEPOT SAISONNIER DE RUCHES EN FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la requête en date du 30 mars 2015 de Monsieur Ivan VIBERT, apiculteur, Les Roques - 04130 Volx, qui sollicite le renouvellement de la concession de dépôt de ruches en forêt communale de La Verdière bénéficiant du Régime forestier aux Cantons de Malassoque Nord et de la Mourotte.

Après consultation du service ONF et considérant que cette concession ne porte pas préjudice à la forêt, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer pour la reconduction de cette concession pour une durée de trois années à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 pour une redevance annuelle de 170 €.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

VII - SUPPRESSION DE POSTE D'AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES 1^{ERE} CLASSE/30H ET CREATION DE POSTE D'AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES 1^{ERE} CLASSE 24 H

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réorganisation du service scolaire et de la demande écrite de l'intéressée par courrier en date du 21 mai 2015, et dans l'attente de l'avis du Comité technique paritaire, il convient de supprimer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe à 30 heures hebdomadaire et de créer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles 1^{er} classe à 24 heures hebdomadaire

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

VIII - PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES AU MINI CAMPS ALSH 2015

Dans le cadre des animations prévues par l'ALSH au cours des vacances d'été 2015, un séjour en mini-camp est organisé pour les 7-12 ans.

Pour cette activité, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander aux familles une participation complémentaire de **20 €** par enfant, par mini camp d'une durée de trois jours.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

IX - QUESTION DIVERSES

- Démission de Bernard ESTIENNE du poste d'adjoint au Maire

Lecture Par Mr le Maire de la lettre de M. Bernard ESTIENNE souhaitant démissionner de son poste d'Adjoint pour la raison qu'il part définitivement de La Verdière.

Le Maire dit qu'il accepte sa démission. Question est posée s'il conserve son poste de conseiller municipal, réponse : « il en a tout à fait le droit donc je respecte ce droit, de plus il souhaite continuer sa délégation au Sidevar et le fait qu'il a une grande connaissance de la commune, il peut être utile qu'il reste ».

M.DEBORDEAUX fait remarquer qu'il aurait été préférable de le remplacer par l' élu suivant sur la liste et qui demeure sur le village.

- Mme Catherine BORDES / Projet Médiathèque

C.BORDES rappelle que nous avons adhéré au RMPV. Ensuite, elle commente la visite de M.BURLE DRAC (Région) du local de Ste Cécile qu'il a estimé trop petit pour recevoir la future médiathèque.

En fait, pour que la Région cautionne la médiathèque il faudrait qu'elle ait une superficie de 140 m², il n'est donc pas envisageable de transférer l'actuelle bibliothèque au cercle Ste Cécile.

En revanche, d'après les informations de M. BURLE, un nouveau projet pourrait être financé à 80 % par la Région, le RMPV pourrait mettre à disposition 2 ordinateurs mais la commune devrait verser une participation de 3400 €.

Monsieur le Maire demande à la commission de réfléchir sur cette problématique.

- Mme Marie-Ange GEORGES / Espace VTT

M.A GEORGES demande des explications sur la subvention de 1000 € que la commune a versée pour l'espace VTT.

G.MARIGNANE répond que c'est l'Office de Tourisme de Gréoux qui a pris en charge le projet. Que déjà 800 KM de sentiers ont été réaménagés autour du Verdon, les circuits de *Transpiades* ont été intégrés, et précise aussi que 2 circuits sur La Verdière vont être aménagés.

- Mme Marie-Ange GEORGES / Manquement de l'OCPV

M.A GEORGES fait remarquer que l'OCPV a distribué des tickets et des enveloppes pour les réservations de ses spectacles, avec mention de la Mairie pour les distribuer.

Elle souligne qu'il est formellement interdit d'inclure les services municipaux dans des opérations commerciales....

H.CHATARD répond que les tickets de réservation ont été enlevés de l'accueil. Il n'est pas question que le secrétariat de la mairie gère les inscriptions aux manifestations de l'OCPV.

Il précise également qu'il y a des questionnements au sein de la communauté de Communes quant à la crédibilité de cette association et notamment sur l'appellation « Provence Verdon » qui peut prêter à confusion avec les projets conduits par la communauté de commune.

M.DEBORDEAUX précise que seules, La Verdière et Artigues ont accepté que l'OCPV gère la culture dans leur village et que la Sous-Préfecture demande que l'on soit vigilant envers cette association et a demandé la délibération fixant la subvention.

M.A GEORGES est convaincue qu'il s'agit d'une association à but commercial et que la composition de son bureau par des membres de sa famille pose problème car de surcroît M.MACCOTTA n'est jamais désigné dans les statuts. Aussi, il est impératif de fixer un tarif pour l'occupation de la salle Fontvieille, le nombre d'occupations gratuites étant largement dépassé.

La séance est levée à 22h00